

ARRETE N° 2022/898AT
Portant restriction temporaire de la circulation
Place du Clos
à l'occasion de travaux du 18 octobre 2022 au 20 octobre 2022

Le Maire de Cavaiillon,
Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2211 à L.2213-6,
Vu le Code de la route, et notamment les articles R 411.3 à R 411.8, R 417.10 ET R 412.28,
Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière,
Vu les arrêtés municipaux portant sur la réglementation générale des conditions de circulation et de stationnement sur le territoire de la commune de Cavaiillon,
Vu l'arrêté n° 2020/94 du 06 juillet 2020 portant délégation de signature,
Vu l'avis du service assainissement,
Vu la demande formulée par l'entreprise SARP OSIS SUD EST, ZAC des Escampades, 4 impasse Volta, 84170 Monteux, agissant pour le compte de SUEZ EAU France, avenue de Provence, 84300 Cavaiillon, en vue d'effectuer des travaux de curage du réseau des égouts et passage caméra,
Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il y a lieu de réglementer la circulation sis place du Clos,
Sur proposition de Monsieur le Directeur général des services :

ARRETE

Article 1 : En raison des travaux effectués par l'entreprise SARP OSIS SUD EST, du 18 octobre 2022 au 20 octobre 2022 inclus, la circulation des véhicules sera interdite place du Clos selon les phasages annexés.

Des déviations seront mises en place par le demandeur.

La circulation des piétons sera déviée et sécurisée en amont et en aval du chantier.

A l'issue des travaux, le domaine public devra être rendu en parfait état de propreté.

Article 2 : L'entreprise informera la Police Municipale au 04 90 78 21 38 : du démarrage des travaux, des jours d'interventions de l'entreprise et des interruptions de chantiers en laissant les coordonnées du responsable du chantier.

Article 3 : L'entreprise est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ces travaux.

La commune pourra à tout moment imposer une modification du régime de circulation ou suspendre le chantier si son déroulement crée une perturbation. Le domaine public devra alors être remis dans son état initial.

Article 4 : La signalisation matérialisant la réglementation susvisée, selon les schémas du manuel du chef de chantier, sera mise en place et entretenue par l'entreprise réalisant le chantier et jusqu'à achèvement de celui-ci.

Article 5 : Les droits des tiers sont, et demeurent, expressément réservés.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

Article 7 : Les membres du corps médical qui justifieront d'obligations professionnelles impérieuses ne seront pas soumis aux interdictions prévues par le présent arrêté, ainsi que les véhicules de Police, Gendarmerie et des Sapeurs-Pompiers, les véhicules militaires ou des services civils de l'Etat ou de la Commune, dont les conducteurs seront munis d'un ordre de mission, ou justifiant d'obligations professionnelles impérieuses, les véhicules E.D.F - G.D.F en service.

Article dernier : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de Police, Madame la Responsable de la Police municipale et tous les agents placés sous leur autorité, l'entreprise SARP OSIS SUD EST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié/affiché/notifié.

18 OCT. 2022

Cavaillon, le

Le Directeur général des services,



Frédéric MAUREL

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Frédéric MAUREL", is written over the official seal and the printed name.

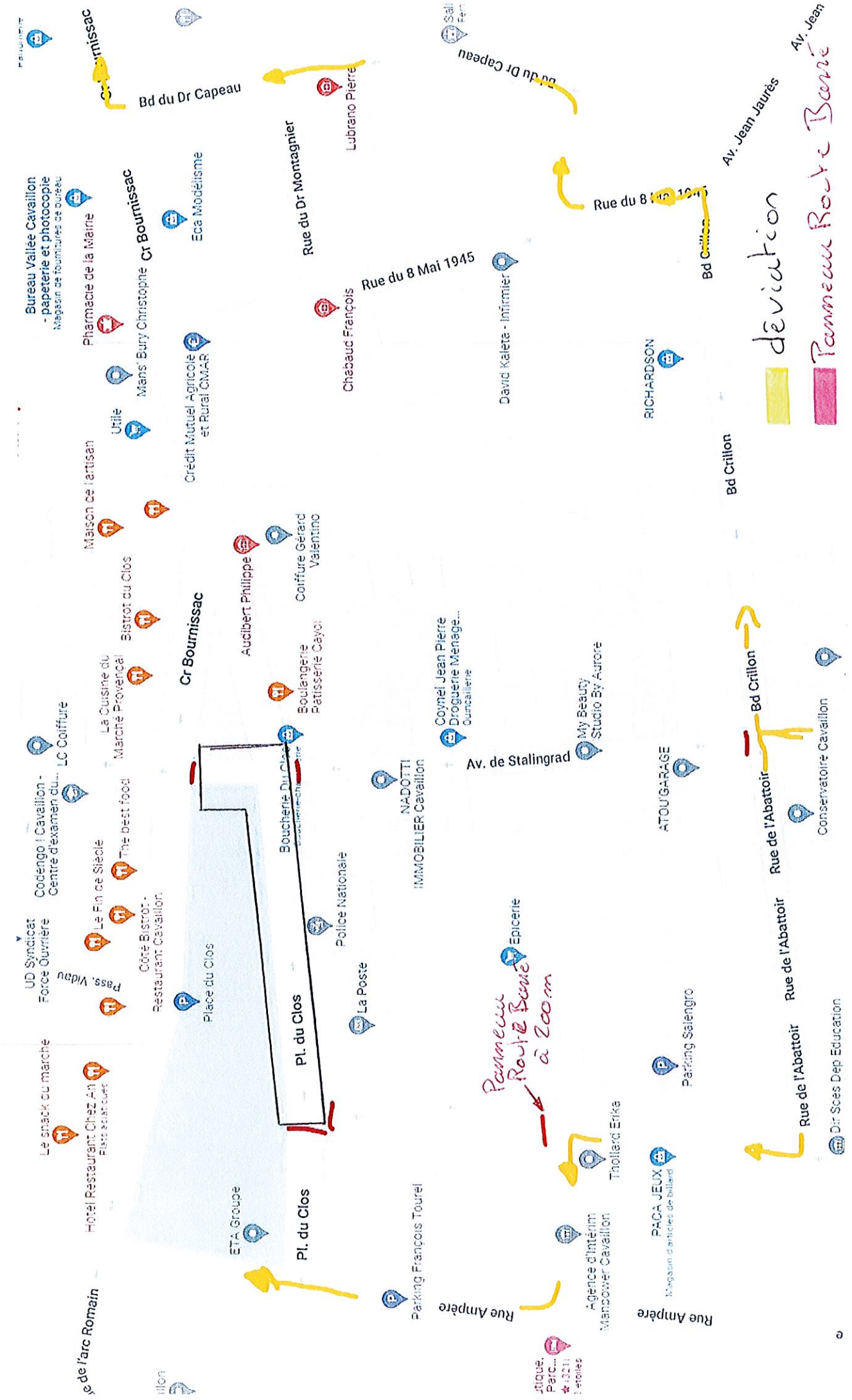
PJ : phase 1 et phase 2 des travaux

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.

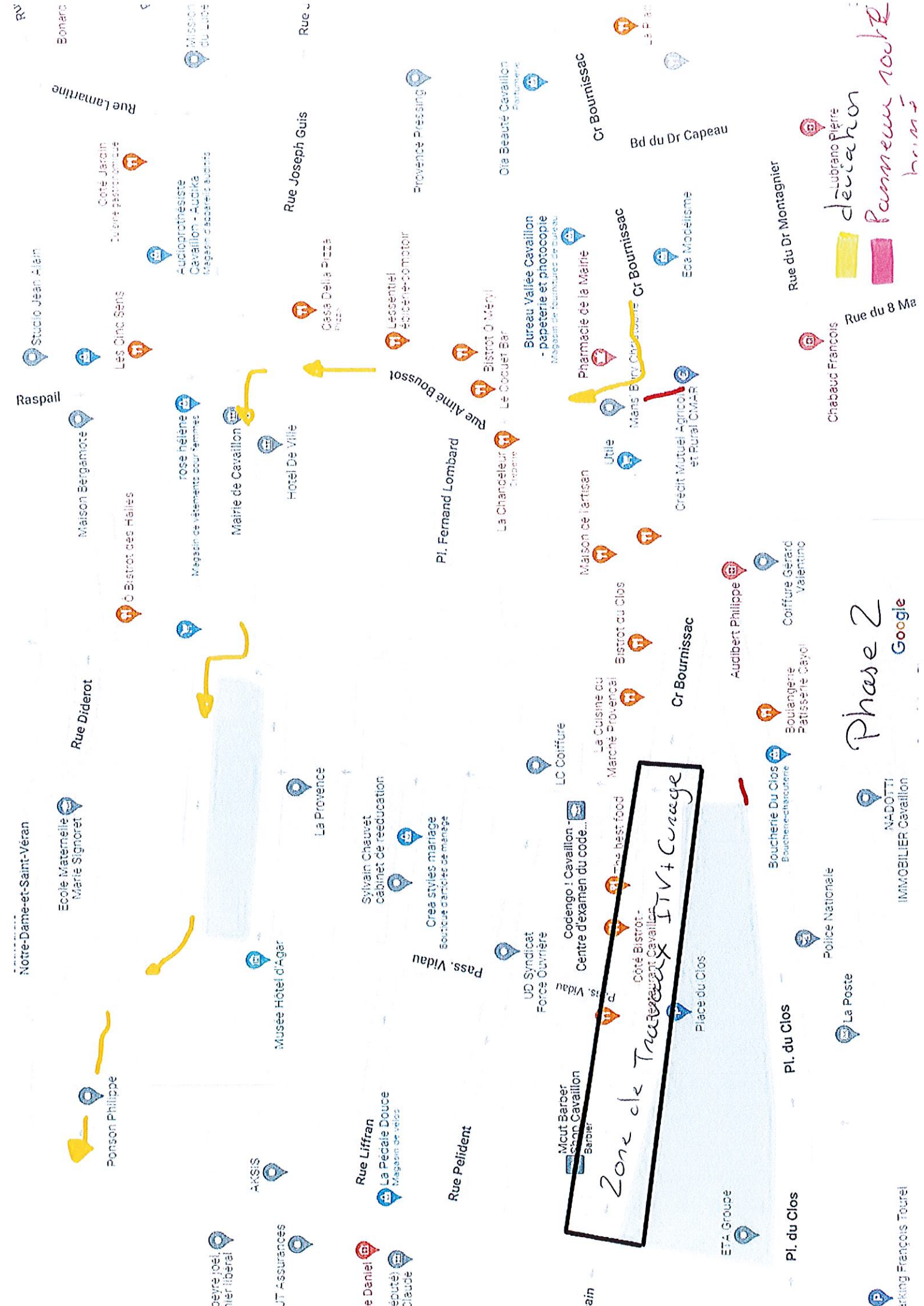
Notifié, affiché ou publié le :

Signature si notification

18 OCT. 2022



Phase 1



Zone de Travail
Restaurant Cavaiillon
ITV + Garage

Phase 2
Google

Lubrifiant
decahon
Panneaux rouille
h.m.m.

Rue Lamartine

Studio Jean Hain

Raspail

Notre-Dame-et-Saint-Véran

Bonard

Maison Bergamote

Ecole Maternelle Marie Signoret

Rue Diderot

Côté Jardin
Zu eine gastrophilie

Les Cinq Sens

Le Bistrot des Halles

Rose hélène
Magasin de vêtements pour femmes

AXIS

UT Assurances

Rue Laffran

La Pedale Douce
Magasin de vélos

Rue Pelident

Sylvain Chauvet
cabinet de reeducation

Orea styles mariage
soutiens cartiers de mariage

La Provence

Musée Hotel d'Agar

Mairie de Cavaiillon

Hotel De Ville

Rue Joseph Guis

Casa Della Pizze

Le Central
Epicerie-comptoir

Provence Pressing

Pl. Fernand Lombard

UD Syndicat
Force Ouvrière

Micut Barber
Barber
Sann Cavaiillon

Codengo 1 Cavaiillon
Centre d'examen du code...

The best food

Côté Bistrot
Restaurant Cavaiillon

Place du Clos

Pl. du Clos

Pl. du Clos

Orla Beauté Cavaiillon
Parfumerie

Cr Bourmissac

Bd du Dr Capeau

Bureau Vallée Cavaiillon
- papeterie et photocopie
Magasin de fournitures de bureau

Pharmacie de la Mairie

Cr Bourmissac

Eco Modelisme

La Chandelleur
Crepêrie

Bistrot O'Ményl

Le Cocquet Bar

Cr Bourmissac

Maison de l'artisan

Cr Bourmissac

Bistrot du Clos

Cr Bourmissac

Cr Bourmissac

Cr Bourmissac

Cr Bourmissac

Cr Bourmissac

Cr Bourmissac

Cr Bourmissac

Cr Bourmissac

parking François Tourel

IMMOBILIER Cavaiillon

Google

Chabeau François

Rue du 8 Ma

Rue du Dr Montagnier